

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 19-456-1934 promulguant dans la colonie le décret du 13 octobre 1934 modifiant les décrets du 16 avril 1932 sur les pensions d'invalidité des militaires et des marins indigènes coloniaux et de leurs ayants cause.

n° 19-456-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 novembre 1934

Numéro JO
n° 456 du 30/11/1934

Date du numéro
30 novembre 1934

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 13 octobre 1934, modifiant les décrets du 16 avril 1932 sur les pensions d'invalidité des militaires et des marins indigènes coloniaux et de leurs ayants cause, inséré au Journal officiel de la République française des 22 et 25 octobre 1934 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 13 octobre 1934 susvisé, modifiant les décrets du 16 avril 1932 sur les pensions d'invalidité des militaires et des marins indigènes coloniaux et de leurs ayants cause. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

M. DE COPPET.